



Les intérêts de la haie bocagère

Fiche 12

Janvier 2009

Abris pour les animaux

l'effet
brise-vent

la pluie

le soleil

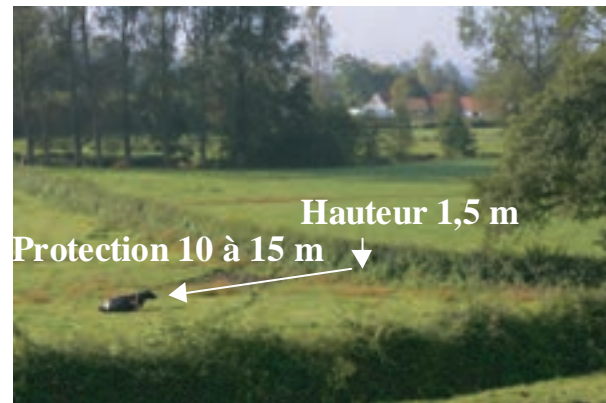
Clôture

Bois Energie

Parfois jugées contraignantes, les haies sont pourtant le fruit de plusieurs siècles d'observations et d'expériences paysannes pour adapter le paysage aux exigences du climat et du sol. Elles jouent encore de nombreux rôles dans les exploitations : clôture, abris pour les animaux, réservoir pour les auxiliaires des cultures, lutte contre l'érosion, bois de chauffage... La haie permet également d'accroître le rendement à l'échelle de la parcelle par un effet d'augmentation de la température.



L'effet brise-vent d'une haie dépend de sa hauteur et de sa perméabilité. Une haie semi-perméable a des effets sur une distance égale à 15 à 20 fois sa hauteur.



Pour avoir un effet brise vent maximal il faut donc privilégier des haies hautes avec différents étages de végétation.

La haie protégera également les animaux de la pluie et du soleil.

La haie peut jouer le rôle de clôture pour des bovins à 2 conditions :

- que les arbustes présentent une végétation dense du pied jusqu'à une hauteur minimale d'1 m 50. Cela nécessite une taille annuelle de la face latérale. Le dessus peut être laissé libre pour avoir une haie haute.
- qu'elle soit fournie d'espèces épineuses ou à feuilles piquantes : le houx, l'aubépine, le prunellier, l'églantier. Ce type de haie-clôture convient pour des vaches mais reste à renforcer pour des génisses ou des boeufs par des fils barbelés.

Une nouvelle valorisation du bois des haies se développe : les chaudières à plaquettes.

Le bois est décheté dans un broyeur, séché en tas pendant 6 mois avant d'être brûlé. Cette technique assure un gain de temps de séchage du bois et un meilleur rendement énergétique.



Planifier les interventions sur les haies permet une économie de temps, de travail et assure leur bon entretien. Pour cela, il faut

- faire l'inventaire de toutes les haies présentes sur l'exploitation
- attribuer une fonction à chacune d'elles : abris contre le vent, clôture, maintien d'un talus...
- adapter la fréquence de taille et le nombre de faces à tailler en fonction du rôle attribué.

Quel matériel utiliser ? Il doit être adapté au diamètre des branches à tailler

Diamètre des branches	Type de haie	Choix des outils	Coûts
< 1 cm	* haie basse taillée annuellement sur 3 côtés * haie haute élaguée annuellement sur les faces latérales	Débroussailleuse à rotor à fléaux en Y \Rightarrow ou Lamier à couteaux 0,8 à 2 km / h	50 à 60 €/h
de 1 à 3 cm	* haie basse taillée tous les 2 ans sur 3 côtés * haie haute élaguée tous les 2 ans sur les faces latérales	Lamier à couteaux ou Sécarotor 0,4 à 1,5 km / h	70 à 100 € / h
> 3 cm	Haie non entretenue depuis plus de 2 ans ou haie haute, haie libre	Lamier à scie circulaire Sécarotor 0,4 à 1,5 km / h Tronçonneuse (bois bûche)	

un entretien adapté au lamier à scies circulaires



Entretien inadapté



Tailler essentiellement verticalement.

Hormis les haies devant être maintenues en haies basses de façon impérative (par exemple pour la visibilité le long d'une route), il est intéressant de se contenter de tailler uniquement les faces latérales. On obtient des haies hautes qui présentent beaucoup plus d'intérêts : protection du bétail, production de bois d'oeuvre, brise-vent, refuge pour la faune...

Tailler entre le 15 septembre et le 15 mars

C'est la période de repos de la végétation, on ne freine donc pas la vigueur des arbres. C'est également hors période de reproduction de la faune, comme les oiseaux : les impacts sont donc minimisés.

Pour planter...

Le Parc anime le "Programme de Reconquête des Paysages Ruraux".

Vous pouvez bénéficier :

- des conseils sur le choix des espèces, la plantation, la réglementation
- d'une aide financière à hauteur de 80 % du montant TTC des fournitures (clôtures comprises) ou 50 % avec la main d'oeuvre comprise.

Ce programme est financé par :



PNR des Caps et Marais d'Opale

Mathieu Boutin 03.21.87.90.90

GNIS

Bruno Osson 06.68.08.30.95

GRDA du Boulonnais

Jean-Damien Cagnard 03.21.10.01.68

GRDA de Calais/ St-Omer

Antoine Knockaert 03.21.82.89.02

Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais

Jean-Marie Lebrun 03.21.60.57.70